

## **Feu rouge à la malbouffe: un étiquetage plus explicite**

Aloyse Blanc, Myriam Bteich, Tilia Gerber, Victoria Pawlowska, Laura Simoes Morgado

### *Introduction*

Une alimentation saine et équilibrée a un rôle prépondérant dans le maintien de la santé (1). Elle participe à la prévention de l'obésité et des maladies non transmissibles, telles que le diabète et les maladies cardio-vasculaires, qui ont une forte prévalence en Suisse (1-2). La déclaration nutritionnelle est obligatoire en Suisse depuis le 1er mai 2017 (3). Cependant, les études montrent que l'étiquetage quantitatif, tel que le tableau indiquant la composition de l'aliment, est mal compris par la population (4). Pour cela, divers pays d'Europe ont choisi d'introduire un label qualitatif, c'est-à-dire une indication nutritionnelle visuelle (5). Il peut s'agir d'un système couleur ABCDE, un système de feux tricolores ou encore un label "choix santé". En Suisse, malgré des tentatives avortées et des initiatives privées, il n'existe aucune mesure fédérale pour faciliter la compréhension des valeurs nutritives. Quels sont donc les enjeux, selon les professionnels concernés, quant à l'instauration d'un étiquetage nutritionnel visuel sur les produits industriels en Suisse dans le but de promouvoir une alimentation saine ?

### *Méthode*

Nous avons effectué une recherche dans la littérature scientifique, mais également dans des prises de position des fédérations et des distributeurs, textes de loi, revue sur les lois alimentaires en ligne, documents de santé publique en ligne et articles de journaux. Nous avons ensuite utilisé une démarche qualitative et mené des entretiens semi-dirigés individuels avec une nutritionniste, un spécialiste de l'épidémiologie de la nutrition, une responsable alimentation de la Fédération Romande des Consommateurs, un collaborateur de Bon à Savoir, un collaborateur d'une entreprise de certification, une collaboratrice de l'Office fédéral de la Sécurité Alimentaire et des affaires Vétérinaires, un lobbyiste de la santé publique et une élue du Parti Libéral-Radical. Nous avons aussi mené des entretiens semi-dirigés de groupe, l'un avec un élu du Parti Libéral-Radical, trois élus du Parti Socialiste et une élue des Verts ; et l'autre avec deux collaborateurs de la Fédération des Industries Alimentaires. Plusieurs personnes n'ont pas accepté de nous rencontrer et/ou nous ont renvoyé à leurs prises de position en ligne, telles qu'un grand groupe agroalimentaire, une lobbyiste de l'industrie agroalimentaire, plusieurs politiciens et des grands distributeurs.

### *Résultats*

Nos entretiens ont fait ressortir différents enjeux que l'éventuelle introduction d'un label qualitatif en Suisse pourrait impliquer. **Économiquement**, le marché suisse dépend du marché européen. L'introduction d'un label pourrait entraver les importations. De plus, le coût dû à l'élaboration d'un nouvel étiquetage pourrait se répercuter sur le prix des produits, rendant la concurrence étrangère plus forte. La **politique alimentaire** suisse suit le principe du libre marché. L'État a donc peu de possibilités d'imposer des lois, sans compter la forte influence exercée par les lobbys agroalimentaires. De plus, cela pourrait mener à un conflit d'intérêts, car la promotion de la santé est gérée au niveau cantonal et pas au niveau fédéral. Les **industries** représentent les meilleurs candidats pour l'introduction d'un label sur une base volontaire. Leurs produits cotés positivement seraient avantagés d'un point de vue de marketing. Dans la lancée, cela pourrait conduire à l'amélioration de la qualité nutritionnelle des denrées alimentaires. La principale réticence concerne les coûts qui seraient engendrés par la mise en place d'un nouvel étiquetage. Les **distributeurs** devancent souvent la législation pour rester

concurrentiels et ont une influence directe sur les industries. Aucune étude n'existe sur les effets de la mise en place d'une indication nutritionnelle visuelle sur la **population suisse**. De plus, il serait nécessaire de s'assurer que la population comprenne et sache utiliser un nouveau label. Les inconvénients possibles seraient une augmentation du prix des produits, un excès d'information sur les emballages ou encore une simplification trompeuse en fonction du label. Les **organisations des consommateurs** souhaitent une révision de la législation et entreprennent des démarches auprès des industries et des distributeurs dans le but d'introduire une indication nutritionnelle visuelle. Elles sont aussi incluses dans les pourparlers avec l'Office fédéral de la Sécurité Alimentaire et des affaires Vétérinaires concernant la sélection d'un label. Diverses **alternatives à un label qualitatif** ont été mises en avant par les personnes interrogées : un renforcement de l'éducation des enfants vis-à-vis de la nutrition; un développement des accords, sur une base volontaire, avec les industries, les traiteurs et les restaurateurs pour améliorer la composition des denrées alimentaires; une limitation de l'offre et un changement de la disposition des produits transformés dans les supermarchés; une augmentation du prix des produits transformés en passant par des taxes.

### *Discussion*

Comme l'ont montré diverses études (4), l'ensemble des professionnels consultés s'accorde pour dire que l'étiquetage actuel reste inintelligible pour la majorité de la population. Toutefois, les avis divergent quant à la nécessité d'instaurer un label qualitatif ainsi que le type qui serait approprié. Une tendance claire dans la position des intervenants n'a pas pu être relevée, plusieurs ayant eu un discours changeant durant l'entretien. Étant donné l'absence d'études démontrant une efficacité sur la santé et le petit marché que représente la Suisse, il n'y a pas d'initiative fédérale. Pour la plupart des intervenants, il n'est pas envisageable de réviser la loi. Les industries seraient donc la voie probable d'introduction d'un label qualitatif, et ceci sur une base volontaire. Nous n'avons pas trouvé d'études en Suisse démontrant l'effet d'une indication nutritionnelle visuelle sur la santé publique. Si l'indication nutritionnelle visuelle représente un moyen de prévention, la majorité des professionnels considère pourtant que des alternatives sont envisageables, voire préférables, pour promouvoir la santé par le biais de l'alimentation. En somme, la "malbouffe" est un phénomène multifactoriel et l'impact des labels sur la santé reste spéculatif.

### *Références*

1. Murielle Bochud, Angéline Chatelan, Juan-Manuel Blanco, and Sigrid Beer-Borst. Anthropometric characteristics and indicators of eating and physical activity behaviors in the Swiss adult population [En ligne]. Lausanne : Institut Universitaire de Médecine Sociale et Préventive ; 2017 [cité le 26 juin 2017]. Disponible: [https://www.bag.admin.ch/dam/bag/de/dokumente/npp/ernaehrung-bewegung/schlussbericht-menuch-chuv.pdf.download.pdf/MenuCH1\\_Report\\_March2017.pdf](https://www.bag.admin.ch/dam/bag/de/dokumente/npp/ernaehrung-bewegung/schlussbericht-menuch-chuv.pdf.download.pdf/MenuCH1_Report_March2017.pdf).
2. Office fédéral de la Santé publique et Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé . La stratégie nationale Prévention des maladies non-transmissibles [En ligne], Berne ; ; 2016 [consulté le 26 juin 2017]. Disponible: [https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/strategien-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten.html?\\_organization=317](https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/strategien-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten.html?_organization=317)
3. Art. 21, al. 1 de l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur concernant l'information sur les denrées alimentaires (OIDAI) du 1er mai 2017
4. Cowburn G., Stockley L., Consumer understanding and use of nutrition labelling: a systematic review. Public Health Nutr., 2005; 8 (1): 21-28. doi:10.1079/PHN2004666
5. Eurofoodlaw. London: Informa UK; 2010 [cité le 26 juin 2017]. Disponible: <http://www.eurofoodlaw.com>

### *Mots-clés*

Label qualitatif, alimentation saine, étiquetage, prévention, produits industriels

Le 5 juillet 2017